



T-ES(2024)11_fr final

8 novembre 2024

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....
Liste des décisions

43^{ème} réunion

Lieu : Vienne

6-8 novembre 2024

Adoptée par le Comité de Lanzarote le 8 novembre 2024

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 43^e réunion du 6 au 8 novembre 2024 à Vienne.

Lors de cette réunion, le Comité de Lanzarote :

1. A adopté son ordre du jour.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2. A pris note de l'analyse préliminaire présentée par les rapporteur-es concernant les réponses reçues des États parties et les informations complémentaires reçues des représentant-es de la société civile, relatives aux questions 17, 18, 19 et 20 du [questionnaire thématique](#) sur les cadres juridiques, dans le contexte de son troisième cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance et a convenu de répondre aux demandes d'informations supplémentaires et de soumettre des commentaires sur les présentations, le cas échéant, avant le 20 novembre 2024.

3. A pris note des informations du Secrétariat concernant les prochaines étapes du cycle de suivi actuel et a convenu de procéder conformément au calendrier figurant à l'annexe de la présente liste de décisions.

4. A pris note de l'analyse préliminaire des 32 réponses reçues des Parties à l'[Enquête](#) sur les mécanismes de collecte de données concernant l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, a convenu de poursuivre l'examen des réponses à l'enquête lors de sa prochaine réunion en 2025 et a décidé de consacrer les activités de renforcement des capacités en 2025 à la poursuite des travaux sur la collecte de données.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

5. Dans le prolongement de son événement de renforcement des capacités sur les « Technologies émergentes : menaces et opportunités pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels » le 5 novembre 2024, a adopté une [Déclaration](#) sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies émergentes (T-ES(2024)09_fr final), a décidé de publier la Déclaration au cours de la réunion et de la porter à l'attention de la Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence contre les enfants (Bogota, 7-8 novembre 2024).

6. A pris note de la proposition du Secrétariat de préparer une note conceptuelle sur la possibilité d'entamer une réflexion sur l'utilisation du terme « survivant-e ».

7. A pris note que les négociations relatives à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles ont été finalisées, a convenu de continuer à suivre l'évolution de cet instrument et de s'engager dans une réflexion sur la relation entre la Convention de Lanzarote et les différents instruments proposés au niveau international.

8. A décidé que le thème de l'édition 2025 de la Journée du 18 novembre pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels serait lié aux travaux du Comité sur la collecte de données.

9. A convenu de reporter à sa prochaine réunion plénière la discussion sur le suivi à donner au rapport intitulé « Perspectives de la société civile sur la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote » (T-ES(2024)10_fr).

En ce qui concerne les élections de son Bureau

10. A réélu par acclamation, pour un second mandat (deux ans) :

- Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal) en tant que Présidente ;
- Philippe OLIVIER (France) en tant que Vice-Président ;
- Jana LOVŠIN (Slovénie), Páll MAGNÚSSON (Islande) et George NIKOLAIDIS (Grèce) en tant que membres du Bureau du Comité.

11. A élu par acclamation Kristina STEPANOVA (Lituanie) et Jelena GRDNIĆ (Monténégro) pour un premier mandat (deux ans) en tant que membres du Bureau du Comité.

En ce qui concerne la nomination des représentants et des suppléants du Comité de Lanzarote

12. A désigné :

- Kristina STEPANOVA (Lituanie) en tant que représentante au Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU) ;
- Lorna MUSCAT (Malte) en tant que représentante et Stevan POPOVIĆ (Serbie) en tant que représentant suppléant au Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) ;
- Syuzanna MAKYAN (Arménie) en tant que représentante et Iván BUJDOS (Hongrie) en tant que représentant suppléant au Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS).

Autres questions procédurales

13. A accepté, conformément à l'article 2.3 du Règlement intérieur, la participation d'un·e représentant·e du Chili à sa 44^{ème} réunion plénière.

14. A décidé d'adopter la présente liste des décisions.

Annexe

Dates des prochaines réunions et calendrier indicatif pour la poursuite du cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance

1. Dates des prochaines réunions

- **44^{ème} réunion** : 4-6 mars 2025 à Strasbourg, France
- **45^{ème} réunion** : juin/juillet 2025 (dates et lieu à confirmer)
- **46^{ème} réunion** : 18-21 novembre 2025 à Chisinau, République de Moldova

2. Calendrier indicatif pour la poursuite du cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance

41 ^{ème} réunion (13-15 février 2024)	Décisions sur la méthodologie du prochain questionnaire visant à évaluer les politiques et stratégies mises en place pour protéger les enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance, en mettant l'accent sur les dimensions spécifiques du cercle de confiance.
44 ^{ème} réunion (4-6 mars 2025)	Discussion/adoption d'un projet de questionnaire sur les politiques publiques à adresser aux États parties Examen du rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques
45 ^{ème} réunion (juin/juillet 2025)	Poursuite (si nécessaire) de l'examen et adoption du rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques
Septembre 2025	Date limite fixée aux États parties pour soumettre des informations sur les politiques publiques
Novembre 2025	Date limite fixée aux autres parties prenantes pour soumettre des informations additionnelles sur les politiques publiques
46 ^{ème} réunion (18-21 novembre 2025)	Informations préliminaires sur des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
47 ^{ème} réunion (février/mars 2026)	Analyse des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
48 ^{ème} réunion (juin 2026)	Poursuite de l'analyse des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
49 ^{ème} réunion (octobre/novembre 2026)	Examen et adoption éventuelle du rapport de mise en œuvre sur les politiques publiques